n°1

Juillet 2017

Forêts privées du Grand Est

- Journal trimestriel d'information forestière -

Augmenter la récolte : l'exemple de Breux (55)

Dossier technique : LE DOUGLAS

FRANSYLVA

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
GRAND EST

n°1

Juillet 2017

EDITO

J'ai quitté la présidence de l'Union Forestière de l'Est le 29 mai. C'est Didier Daclin, président du syndicat de Moselle, qui a pris ma succession. Il aura comme tâche immédiate de mener à bien, avec nos amis champardennais, la construction de l'Union Forestière Grand Est. J'avais quitté précédemment la présidence du syndicat des propriétaires forestiers de Meurthe-et-Moselle, et ne me suis pas représenté aux élections de conseiller du CRPF. C'est désormais à de nouvelles générations, comme celles de Patrice Bonhomme, de Vincent Ott et de Didier Daclin... (pardon à ceux que je n'ai pas cités), de tenir la barre : la mission est ardue, mais je connais l'implication de vos représentants et ai toute confiance en eux.

Les enjeux dans la période que nous vivons sont importants : va-t-on mener à bien le développement d'une filière, moderne, prospère, éco-compatible, que l'on nous promet depuis si longtemps ? Et corrélativement, les propriétaires forestiers privés y trouveront-ils leur place, sans contrainte ?

Dans le Grand Est, nous possédons tous les atouts pour réussir, avec une forêt très productive, toutes les grandes essences, résineux comme feuillus, un maillage industriel que nous envie le reste de la France ; nous sommes sans conteste la 2ème région forestière de France, et avec 48 % des surfaces, la forêt privée y fait jeu égal avec les forêts publiques. Je suis donc optimiste.

Je ne me permettrais qu'un seul conseil de vigilance à mes successeurs : l'État est naturellement porté au centralisme, la France est de tradition jacobine, mais il faut veiller à valoriser les réalités régionales.

Une cohérence et un cadre national sont bien entendu nécessaires, mais c'est en Région que l'on doit exprimer et mettre en œuvre les priorités avec et pour les propriétaires desdites Régions. Tout le monde peut comprendre qu'un propriétaire lorrain n'a pas la même histoire ni les mêmes aspirations qu'un provençal, un landais ou un breton... Au-delà de contextes techniques différents, la relation entre le propriétaire et sa forêt ne peut être totalement identique. C'est pour cela que dès leur constitution en 1963, les établissements publics CRPF ont été organisés autour de la subsidiarité régionale. Cette qualité essentielle à mes yeux doit être respectée et valorisée, c'est une condition fondamentale de la réussite.

Odile Bourscheidt, Jean-Pierre Corvisier et Jérémy Schneider quittent l'équipe du CRPF. Nous en dirons un mot dans le prochain numéro.

Henri PLAUCHE GILLON

Président d'honneur du CRPF Grand Est et de l'UFE

Sommaire

3 **Actualités régionales**
- La télédétection : pour mieux connaître la ressource

4
- Le contrat d'objectifs et de performance 2017-2021 du CNPF

5 **Economie**
Augmenter la récolte, c'est possible : l'exemple de Breux

6 **Hommage**
Christian Courrivault s'en est allé

7 **Portrait**
Interview de Frank Brua, nouveau conseiller du Centre

8 **Parole aux Syndicats**
- Loucher vers l'Est : un bon strabisme ?

9
- Oui à la protection des vrais points d'eau

10 **Formation**
Identifier ses parcelles forestières

11 **Arbre au vert**
Natura 2000 : des propriétaires engagés dans des réalisations concrètes

12 **Autour de nous**
- La 1ère transformation adopte la dimension Grand Est

Fogefor Champagne-Ardenne

Supplément technique
Le douglas dans tous ses états

FRANSYLVA

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière GRAND EST

LA TÉLÉDÉTECTION : pour mieux connaître la ressource

Le CRPF est partenaire de 2 grands projets européens. Le Programme National Forêt Bois (PNFB) place le Grand Est en tête des régions pour l'effort de récolte supplémentaire, en s'appuyant sur une étude IGN-FCBA qui évalue à 2,7 Mm³ les disponibilités de bois additionnelles mobilisables à l'horizon 2035. Se pose alors le problème de la localisation de cette ressource dans les bassins d'approvisionnement et du suivi continu de la gestion forestière dans un territoire marqué par un fort morcellement.

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen — UNION EUROPÉENNE EUROPESE UNIE

Interreg Grande Région / Großregion — EUROPEAN UNION

Ce besoin d'améliorer la connaissance de la ressource est partagé par nos voisins belges et allemands confrontés à la nécessité de dynamiser la gestion forestière tout en s'assurant de la reconstitution des peuplements. C'est justement l'objectif de 2 projets européens lancés en ce début d'année, associant une dizaine d'organismes belges, français et allemands : ProBos et Regiowood-II. Ils sont financés par le programme Interreg qui a vocation à développer la coopération et le transfert de connaissances entre pays transfrontaliers. ProBos concerne les Hauts-de-France, la Marne, les Ardennes, la Flandre belge et la Wallonie tandis que Regiowood-II couvre la Lorraine, la Wallonie, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre. Les 2 projets combineront plusieurs méthodes de télédétection : Probos met l'accent sur la localisation des peupleraies, la caractérisation des peuplements résineux et des arbres " hors forêt ". Regiowood-II se concentre sur les forêts non-exploitées ou non reboisées après coupe. Une cartographie régionale actualisée sera produite à partir des images satellites Sentinel-2 grâce à leurs grandes répétitivité et couverture spectrale. Le potentiel des images satellites à très haute résolution et des données LiDAR (lasers aéroportés) pour estimer les hauteurs sera ensuite évalué sur plusieurs zones test. Le suivi de la ressource par télédétection est le point de départ d'actions destinées à promouvoir la gestion durable des forêts sur ces territoires transfrontaliers, telles que la mise en place de catalogues d'itinéraires innovants et d'une aide financière au reboisement ou encore la création de " formations forestières d'insertion ".

Pour plus d'informations :

http://www.carah.be/projets/foret-pro-bos.html

http://www.rnd.be/wp-content/uploads/2017/01/2016_T4_Infos_de_RND.pdf

Juliette BOIFFIN - CRPF

Dans les Ardennes,

le Parc naturel régional accompagne aussi les propriétaires forestiers privés !

La forêt privée représente 39 % des forêts sur le territoire du Parc, soit environ 25 000 ha. Cette surface loin d'être négligeable est détenue par près de 6 600 propriétaires.

Pour aider les propriétaires forestiers privés à gérer durablement leur forêt (valorisation de la ressource forestière, prise en compte des enjeux environnementaux...), le Parc naturel régional des Ardennes peut prendre en charge 80 % des frais liés à l'élaboration du 1er document de gestion (plafond variable selon les situations) pour les propriétaires détenant plus de 4 ha.

Les différents types de documents de gestion (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) sont tous finançables par le Parc. En présentant un programme de coupes et de travaux, ce document de gestion servira de guide au propriétaire pendant les 10 ou 15 prochaines années.

Si vous détenez une propriété boisée sur le territoire du Parc et si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le Parc au 03 24 42 90 57 ou à foret@parc-naturel-ardennes.fr pour tout renseignement concernant cette aide !

LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2017-2021 DU CNPF

Ce nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) a été signé le 2 février 2017 par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane LE FOLL, le président et la directrice générale du CNPF.
Le COP fixe les objectifs de l'établissement pour les 5 prochaines années et s'organise autour de 3 axes : améliorer la gestion durable en forêt, conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat, adapter le fonctionnement du CNPF.

Améliorer la gestion durable en forêt

L'objectif est notamment d'augmenter la surface de forêts privées dotées de documents de gestion durable (plan simple de gestion agréé, adhésion à un règlement type de gestion ou à un code des bonnes pratiques sylvicoles) et de suivre l'application de ces documents afin de participer à la mobilisation supplémentaire de bois.

Les formes de regroupement de la gestion seront également favorisées, avec en premier lieu le GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique, Environnemental et Forestier) qui permet aux propriétaires forestiers d'assurer de façon concertée la gestion durable de leurs bois et forêts.

Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat

Par son réseau d'expérimentations, par la mise au point d'outils innovants et par ses divers partenariats avec les organismes de recherche, le CNPF participe activement à l'innovation et à la diffusion des connaissances au profit de la Forêt privée.

Le COP prévoit notamment d'intensifier ces actions dans plusieurs domaines dont la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique, l'adaptation des forêts et de leur gestion au changement climatique, l'information et la formation des propriétaires forestiers.

Adapter le fonctionnement du CNPF

À la suite de la réforme territoriale, les délégations régionales du CNPF se sont regroupées en 11 CRPF qui sont le 1er étage de la mise en place de la nouvelle organisation du CNPF.

L'amélioration de la communication et de la gestion des ressources humaines, la pérennisation du financement du CNPF sont d'autres objectifs du COP.

Le COP c'est aussi des objectifs chiffrés

À la fin de son existence, le COP 2017-2021 devra s'être ainsi traduit par :

- 150 000 ha supplémentaires de forêts privées sous document de gestion durable,
- 150 GIEEF créés,
- 2 250 visites de suivi de plans simples de gestion avec une relance de la gestion sur 200 000 ha,
- 80 000 ha/an de plans simples de gestion agréés en conformité aux réglementations environnementales et autres (Natura 2000, sites, patrimoine naturel, monuments historiques ...).

Philippe JUINO - CRPF

DÉJÀ UN DEMI-MILLION D'ARBRES AIDÉS PAR LE FA3R

Le Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse est né fin 2012 à l'initiative de la filière, pour inciter les petits propriétaires du Massif Vosgien à reboiser. Le constat fait par le CRPF était alors inquiétant : 75 % des surfaces considérées étaient laissées en friche. Le FA3R est ainsi le premier fonds de plantation entièrement privé créé en France, et proposant une aide financière allant de 500 à 1 500 €/ha. Les contributeurs sont les scieurs, coopératives, papetiers et pépiniéristes du Massif Vosgien, tandis que la logistique est assurée par les interprofessions, le CRPF et les acteurs du développement forestier. Depuis 5 ans, ce sont 500 000 plants de résineux qui ont touché ce fonds !

LE SOUTIEN DE LA RÉGION GRAND EST AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Un premier programme favorisant les dessertes forestières est d'ores et déjà en place, autorisant une aide de 40 à 80 % du montant de l'investissement dans le cadre d'appels à projets organisés 2 fois par an ; la prochaine date de dépôt des dossiers est le 2 mai 2018. Cahier des charges, formulaire de demande sont accessibles par internet (vous trouverez les informations nécessaires sur le site du CRPF Grand Est, (bientôt opérationnel), onglet "Gérer sa forêt".

Un deuxième programme soutenant le renouvellement de peuplements pauvres et les travaux sylvicoles devrait être opérationnel à l'automne.

AUGMENTER LA RÉCOLTE, C'EST POSSIBLE : l'exemple de Breux Meuse

L'augmentation de la mobilisation des bois est l'un des objectifs principaux de la politique forestière, mais cet objectif laisse sceptique bon nombre de professionnels de la filière. Voici l'exemple de la commune de Breux et de sa voisine Thonne-la-Long en Meuse, avec un territoire très parcellisé et des peuplements de hêtre dans lesquels, pour l'essentiel, aucune coupe n'était effectuée. À la suite d'une animation menée dans le cadre du plan pluriannuel de développement forestier (PPRDF) de Lorraine, la mobilisation des propriétaires et de leurs bois est effective. À souligner, l'implication des municipalités.

Breux et Thonne-la-long, au nord de la Meuse, accolées à la Belgique et à la petite région voisine de Gaume : sur ces sols profonds limono-sableux prospèrent en particulier hêtre, merisier, résineux. Les champs de pommes de terre du XIX^{ème} siècle ont été peu à peu boisés avec une technique éprouvée : des faînes étaient semées sous le couvert de bouleaux introduits quelques années auparavant. Les anciens ont progressivement enlevé les bouleaux pour le bois de chauffage, pour faire place à une hêtraie. La commune de Breux compte ainsi 254 ha en presque 1 000 parcelles de futaie, en majorité de hêtre blanc. Malgré leur qualité, les peuplements étaient laissés à eux-mêmes depuis 20 ans, morcellement, manque d'accessibilité obligent !

Un préalable, la desserte : dès 2009, les municipalités, avec l'aide du CRPF, ont suscité un projet de desserte (routes et pistes) de 2 700 m, desservant l'ensemble des forêts du ban, privées et communales. Dans la foulée, les premières opérations d'agrandissement des parcelles, par achat et échange, ont été menées, grâce aux incitations du Conseil général de la Meuse.

Depuis 2012, une animation significative est menée par le CRPF sur les thèmes imbriqués " agrandissement des parcelles/mobilisation des bois ". Les propriétaires ont ainsi adhéré à la COFOM (Coopérative forestière de la Meuse), permettant d'approvisionner

Photo : © Jean-Pierre CORVISIER - CRPF

par contrat des scieries de proximité, en particulier la Scierie Watrin, située à 30 km. Dans ce dispositif, les propriétaires, peu habitués à la vente de bois, n'ont pas fait d'avance de trésorerie et ont été sécurisés.

Résultats : 62 ha mutés créant des unités de gestion exploitables, 7 600 m^3 récoltés, tous produits confondus.

La suite sera en grande partie assurée par un plan de gestion en commun en préparation, portant sur 90 ha, certes très éclatés.

À quels coûts, demanderont les sceptiques ? Il s'agit de (re)mettre en gestion des parcelles forestières et il s'agit d'abord d'un investissement. Sur le court terme, 1 € d'animation a généré 5 € dans le territoire pour les propriétaires, les bûcherons ou les notaires !

L'ensemble des travaux de ce type menés en Lorraine (dans le cadre du plan pluriannuel régional de développement forestier) entre 2013 et 2016 par le CRPF et la Chambre régionale d'agriculture, avec près de 1 000 visites-conseil/an, a permis la récolte de 307 000 m^3 en liaison avec un opérateur économique, le plus souvent coopérative et experts. Ces travaux sont entrés dans des bases de données pour en garder la mémoire et assurer, si besoin en était, leur pérennité.

Philippe LADEN - CRPF

En Alsace

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace se termine en fin d'année, avec un bilan significatif. De 2012 à 2016, ce sont près de 95 000 m^3 de bois qui ont été mobilisés dans des chantiers concertés de petites parcelles privées. Près de 15 Plans d'Actions Sylvicoles ont été validés et mis en œuvre progressivement coordonnant coupes et travaux pour 1 960 ha et 1 940 propriétaires. Plus de 100 km de pistes et chemins à grumier ont été aménagés pour 2 790 ha maintenant desservis et 1 870 propriétaires, communes comprises. Malheureusement, le redéploiement des crédits affectés au développement en Alsace, dans le cadre de la nouvelle grande région, n'a pas permis à ce jour de maintenir la totalité des effectifs. 4 techniciens ont été redéployés. Le programme d'amélioration du foncier forestier a également pris fin. Le groupement "Forestiers d'Alsace" est inquiet de cette évolution.

Thierry BOUCHHEID

Hommage

CHRISTIAN COURRIVAULT S'EN EST ALLÉ,

ses convictions sylvicoles demeurent...

Dans notre dernier numéro, nous vous faisions part du décès de Christian Courrivault qui fut technicien du CRPF dans les Vosges de 1974 jusqu'à sa retraite en 2007. Comme nous vous l'avions annoncé, nous vous proposons un article sur les préceptes qu'il aimait enseigner aux propriétaires comme à ses pairs techniciens.

La profonde passion de Christian pour la forêt et les sylviculteurs était connue de tous. Esprit vif et grand amateur d'humour, il savait " tordre " les mots avec brio. " Plus il y a de typologies, moins il y a de types en forêt " brocardait-il, avec malice, les nouveaux outils de description des peuplements dont il savait, par ailleurs, tirer le meilleur parti !

" La coupe rase, c'est le début des enherbements " fait partie de ses saillies dont nous nous amusons encore. Mais qui a déjà réalisé des coupes à blanc importantes sur plateau lorrain comprend à quel point cette pointe d'humour trouve un écho concret sur le terrain !

Mais Christian était aussi un amoureux de technique. Il connaissait bien la forêt et les sylviculteurs et cherchait en permanence à adapter les pratiques forestières aux particularités de la forêt privée et surtout aux propriétaires. C'est ainsi qu'il a milité très tôt pour la maîtrise des coûts. Ses conseils et sa défense de la sylviculture à faible densité avec utilisation du recrû naturel ont ouvert la voie à de nouvelles réflexions et à de nombreux débats ! Il avait mis en place des parcelles expérimentales, notamment avec Gérard Armand de l'IDF, autre collègue aujourd'hui disparu, pour étayer notre savoir sur les différentes techniques de mise en valeur des forêts.

Quelques repères expliqués par Christian parlent encore à beaucoup d'entre nous (ces écrits restent disponibles dans les anciens numéros de FLOREAL et de Forêt magazine). Dans le texte qui suit, nous prendrons quelques libertés avec le vocabulaire forestier :

La " règle des 20 " : c'est un moyen simple à mémoriser pour estimer l'écartement nécessaire entre les arbres feuillus à un diamètre donné. Ainsi, si l'on veut produire des arbres de 60 cm de diamètre, l'écartement final optimal entre tiges sera de 0.6*20 = 12 m.

Photo : © Marie-Françoise Grilliot - CRPF

La méthode " à 6 mètres " par analogie à la méthode " assimil " où, plutôt que de réaliser des entretiens en plein dans les jeunes peuplements, on ne désigne un arbre que tous les 6 mètres en ne travaillant qu'à leur profit. Cela permet de disposer, par la suite, d'un nombre suffisant d'arbres pour effectuer un choix définitif.

La " futaie claire " : depuis longtemps, Christian estimait que la sylviculture de peuplements feuillus où l'on essaye de s'occuper de beaucoup d'arbres avec des densités élevées n'était pas rentable. Il lui préférait la sylviculture d'arbres où l'on concentre les travaux sur moins de tiges (les fameux arbres " repère " référence à la marque du même nom) mais que l'on soigne mieux et que l'on éclaircit vigoureusement ou autrement dit : " moins mais mieux " ! Cette vision " futaie claire " résonne particulièrement en ces temps où les préoccupations sur les changements climatiques et l'utilisation optimale de l'eau prennent une place prépondérante.

La taille : pratique indissociable de la sylviculture d'arbre, Christian considérait que l'on pouvait " rattraper " les formes de presque tous les arbres en pratiquant des tailles sévères et régulières. Même s'il faut reconnaître que cela suppose une technicité élevée et une grande assiduité dans les interventions, il a souvent réussi à " fabriquer " des fûts de qualité.

" Planter pour motiver " : Christian jugeait que la régénération naturelle était une solution souvent pertinente. Il répétait cependant qu'une plantation d'un nombre restreint d'arbres, outre le fait d'assurer un minimum de sujets d'avenir, incitait les propriétaires à s'intéresser davantage à leurs parcelles. " On vient plus contrôler et surveiller quand on a réalisé des travaux de plantation ! "

Au-delà de la technique, Christian, c'était aussi " l'intelligence de l'humain ", sachant, par-delà ses connaissances pointues, se mettre à la portée des débutants. Par l'observation, il conduisait les sylviculteurs sur le chemin de la réflexion. Il s'était également investi très tôt dans le regroupement de la petite propriété et avait notamment participer à la création de l'Association forestière de Petitmont et environs où son souvenir reste très présent.

Christian avait continué à s'intéresser à la forêt depuis sa retraite jusqu'à son accident de la route en 2011. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme passionné et disponible pour les sylviculteurs et ses collègues.

Cyril VITU - CRPF

Portrait

FRANK BRUA : LA FORÊT ... À SON RYTHME

Alsacien, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, Frank Brua est le plus jeune administrateur de notre CRPF. Après 15 années de vie trépidante comme commercial sur la zone Europe, il a fait ce qu'il nomme "sa crise de la quarantaine". Il réoriente alors sa vie et se consacre à sa passion : la musique ! Avec sa contrebasse, le voici devenu intermittent du spectacle ! Un rythme de vie différent ... qui lui laisse désormais le temps de s'occuper de sa forêt. Propriétaire de 46 ha dans le Bas-Rhin, ce sont ses racines, profondes, qu'il y retrouve ...

La forêt de Bust, dont vous êtes co-propriétaire, vous vient de votre grand-père ?

Il avait acheté ces parcelles dans les années 1900 car il s'y trouve une carrière de grès. Il faisait alors des meules qu'il exportait jusqu'en Amérique du Sud ! Lorsque le marché s'est effondré, il a conservé la forêt et y a adjoint une scierie. Mon père a fait l'école du bois de Mouchard, mais il a choisi une autre orientation, la scierie a été vendue. Mais, à Mouchard, il avait un excellent copain de promo : Jean Braud ! C'est lui, c'est cet ami de la famille, qui nous conseille et qui gère avec nous la forêt. Et, en 2005, lorsque 11 ha adjacents ont été à vendre, nous n'avons pas hésité à les acheter.

Quand décidez-vous de vous en occuper : une confluence de signes ?

Je voulais garder le souvenir de mon grand-père, être fidèle à mes racines. Ces arbres me permettent aussi de prolonger le souvenir de mon meilleur ami - Mäjdi -. Botaniste, il m'a appris à comprendre la nature. Il est parti trop tôt, en 2003 ... En sa mémoire, j'ai décidé de rebaptiser notre GF de Hinterwald en GF Mäjdiland.

En 2004, vous suivez le Fogefor : une formation indispensable ?

C'est Jean Braud qui m'a incité à suivre ces cycles où j'ai eu le plaisir de rencontrer d'autres forestiers. D'origines diverses, confrontés aux mêmes problèmes, ils partagent fondamentalement la même passion, poursuivent le même objectif : le meilleur pour leur forêt ! Aux côtés de Marie-Alix de Sars au dynamisme et à la passion communicatifs, j'ai intégré le comité de pilotage de Fogefor et assiste désormais à toutes les journées post-Fogefor.

Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

La forêt est située sur le Plateau Lorrain et sur les Vosges gréseuses : quel type de sylviculture pratiquez-vous ?

Notre objectif est clairement la futaie irrégulière et le maintien de la biodiversité. La forêt s'y prête car les peuplements y sont très différents : des futaies de hêtre de 150 ans, une futaie de sapin de 80 ans, des perchis de douglas, hêtre mélèze,... Dans les 11 ha rachetés, il y avait des prés, que nous avons reboisés : chênes (sessile, rouge), mélèze, douglas. Nous avons dû engrillager car la pression du gibier est forte. Les coupes que nous pratiquons ont un caractère mixte : récolte, régénération, amélioration.

Vous venez d'être élu conseiller CRPF suppléant pour le 67 : quelles sont vos motivations ?

Vincent Ott souhaitait rajeunir le conseil, Jean Braud quittait son poste, je n'ai pas hésité. C'est un investissement personnel et je souhaite que les suppléants soient aussi impliqués que les titulaires. Avec 10 départements, 15 titulaires, 15 suppléants, ce CRPF représente non seulement une grande assemblée, mais un souffle nouveau.

Il nous faut appréhender les enjeux de demain, comme les changements climatiques, mieux communiquer et surtout... surtout écouter les gens de terrain : ils sont au cœur de la réalité !

Un intermittent du spectacle en forêt, c'est plutôt rare ?

En 2014, après 15 ans en commercial libéral, j'ai décidé de me recentrer sur ma passion : la musique ! Je fais partie de plusieurs groupes de rock, jazz manouche, ska, ...

J'ai tout simplement choisi un autre rythme de vie, avec un temps plus humain et proche de la nature. Et, avec ma contrebasse faite d'érable et d'épicéa, je touche du bois, tous les jours !

Marie-Françoise GRILLOT - CRPF

Parole aux Syndicats

Syndicat Ardennes

LOUCHER VERS L'EST : UN BON STRABISME ?

Photo : Etienne Beraud © CNPF

Poids économique de la filière, équilibre entre résineux et feuillus, dynamisme de la petite forêt privée, la grande région peut nous être très enrichissante : et si c'était une chance pour nous les Champardennais, ce rapprochement avec les départements de l'Est ?

Oui c'est important d'appartenir à une très grande région forestière équilibrée entre ses massifs résineux et feuillus de qualité.

De tradition, nos voisins lorrains ou alsaciens ont une personnalité régionale forte qu'a forgée l'histoire et il est bon pour nous de progresser vers une identité régionale plus affirmée.

D'un point de vue forestier, cette identité à laquelle il faut nous associer, est forgée par la qualité des massifs forestiers de la grande région : ils sont surtout feuillus chez nous. Mais l'Alsace-Lorraine nous apporte un complément d'expertise tout à fait stratégique en matière de résineux, marché d'avenir.

Oui c'est important d'apprendre avec l'Alsace le dynamisme de la petite propriété qui sait se regrouper pour améliorer à la fois la mobilisation des bois et la gestion des massifs et, de ce fait, la rentabilité ...et l'adhésion syndicale !

C'est vrai, les alsaciens ont eu cette originalité d'avoir su mobiliser très fortement les petits propriétaires qui se sont fortement syndiqués. Ils se sont de ce fait intéressés à leurs bois. Beaucoup se sont regroupés et mettent progressivement en place des modes de gestion coordonnés. Et le nombre important de propriétaires syndiqués donne un vrai poids politique à Fransylva régionalement. Et c'est un vrai sujet à creuser pour nous.

Oui c'est important pour la représentativité de notre syndicalisme de nous regrouper dans une grande Union Régionale qui pèsera plus dans ses rapports avec l'administration ou les chasseurs.

Pour la forêt privée, c'est un bon point d'appartenir à la 2ème plus importante région forestière de France, à la 1ère en termes de chiffre d'affaires.

Photo : Bruno Vanstaevel - CRPF Bourgogne © CNPF

Car les propriétaires devront encourager la redynamisation de la 1ère transformation locale largement sous-investie par rapport à nos voisins nord-européens.

Ils sont aussi les premiers concernés pour assurer un meilleur équilibre sylvo-cynégétique et relancer les plantations ou enrichissements, beaucoup trop faibles aujourd'hui dans nos massifs.

Mais il faudra garder les particularismes de chacun

Nous avons développé en Champagne-Ardenne comme en Alsace un réseau de coopératives de terrain, très proches des propriétaires et très transparentes dans le coût de leurs prestations. C'est une vraie force qu'il faudra continuer à développer dans le même esprit

Nous avons des circuits de vente bien rodés qui fonctionnent bien et permettent de valoriser nos bois. Il faudra les garder.

Enfin, s'il est possible de regrouper certains syndicats dans des entités plus vastes pour mettre en place des synergies et améliorer notre efficacité syndicale, il faudra le faire.

Hubert BALSAN
Président du SPFS des Ardennes

Parole aux Syndicats

Oui à la protection des (vrais) points d'eau, Non aux dérives évaluationnistes

Forestiers, regardez sur la carte IGN si votre forêt contient des cours d'eau.
Et si vous plantez sur terrain agricole, préparez-vous à argumenter pour éviter une étude d'impact.

Les cours d'eau intéressent les forestiers, car nous en avons beaucoup dans nos bois, où commence souvent le '' chevelu '' du réseau hydrographique. La définition des cours d'eau est désormais donnée par le Code de l'environnement (article L 215-7-1) :

'' Constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales ''.

Cette définition était demandée et est utile, car on a vu par le passé des poursuites de la police de l'eau contre des forestiers qui recreusaient un simple fossé ou y posaient une buse !... Mais le sujet revient avec les '' points d'eau '' qui constituent des zones protégées dans lesquelles, entre autres, on ne peut répandre de produits phytosanitaires. Un arrêté interministériel du 4 mai 2017 définit les points d'eau comme '' les cours d'eau définis à l'article L 215-7-1 du Code de l'environnement et éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000ème de l'Institut Géographique National. Les points d'eau à prendre en compte pour l'application du présent arrêté sont définis par arrêté préfectoral dûment motivé...

Le souci est que les cartes IGN ne sont pas forcément à jour. Vos syndicats font donc le nécessaire auprès des préfectures pour que les arrêtés préfectoraux précisent bien qu'en cas de point d'eau figurant sur la carte, mais inexistant sur le terrain, ce soit bien le terrain qui ait raison. De votre côté, allez jeter un coup d'œil sur la carte IGN qui localise vos parcelles ou votre forêt, et vérifiez qu'elle correspond bien à la réalité. Si ce n'est pas le cas, alertez votre syndicat ou votre technicien CRPF, qui fera remonter.

> ***"Allez jeter un coup d'œil sur la carte IGN qui localise vos parcelles ou votre forêt, et vérifiez qu'elle correspond bien à la réalité."***

Une dérive '' évaluationniste ''

La loi européenne et la loi française prévoient l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement : '' Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine, font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale '' (Code de l'environnement, art. L 122-1).

L'évaluation est réalisée sous la forme d'une '' étude d'impact '', coûtant quelques milliers d'euros. Une circulaire du Ministère de l'Agriculture en date du 30 mars 2017 vient de définir les seuils des projets forestiers exigeant une étude d'impact ou un examen au cas par cas : s'il n'y a pas

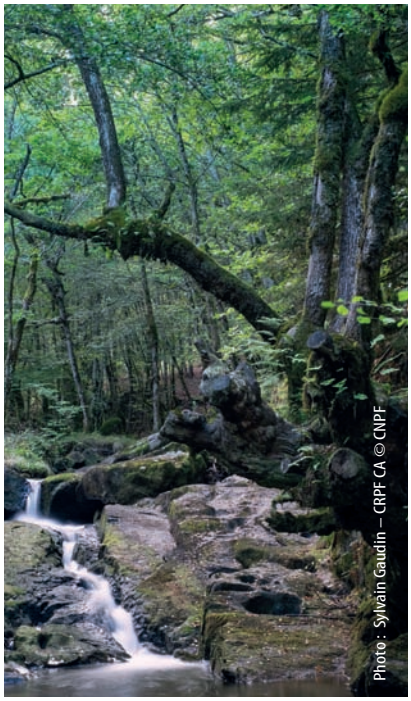
Photo : Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF

grand-chose à dire sur la construction de voies forestières ou les défrichements, vous serez heureux d'apprendre que tout projet de '' premier boisement '' (opération de boisement de terrain qui n'avait pas de vocation forestière avant ce boisement) relève d'un examen au cas par cas dès lors qu'il dépasse... 0,5 ha ! Waouh !!! Rendez-vous compte : si vous boisez une prairie de 0,6 ha qui jouxte votre bois, votre projet peut être jugé comme '' susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine '', et on peut vous imposer une étude d'impact de milliers d'euros.

Et dire que nous étions supposés aller vers la simplification administrative ! '' Nous vivons une époque formidable '' aurait dit Reiser.

François GODINOT
Président de FRANSYLVA Meuse

IDENTIFIER SES PARCELLES FORESTIERES :

DES OUTILS POUR NE PAS FRANCHIR LES LIMITES...

La recherche de limite de propriété est une étape incontournable dans la gestion d'une parcelle. Cependant, cette démarche s'avère parfois difficile à mettre en œuvre, notamment dans le cas de la micro-propriété forestière. Dans le cadre des journées " Rencontrons-nous ", deux sessions - regroupant presque cent propriétaires attentifs et concernés - ont eu lieu, en mars, dans le sud meusien, afin de les aider et de les conseiller pour réaliser au mieux cet exercice délicat ...

L'identification des limites de parcelles est le point de départ pour un propriétaire qui souhaite commencer une gestion. Cette identification est souvent compliquée en raison de la petitesse des parcelles, de leur forme allongée et parfois courbée, reliquat du parcellaire agricole de la fin du XIX^{ème} siècle.

Cependant, en compilant les outils traditionnels de mesure et les nouvelles technologies, on peut arriver à identifier des limites plus facilement qu'on le pense.

UN NOUVEAU SITE

pour l'autoformation des propriétaires forestiers, **www.jemeformepourmes-bois.fr** :

Ce site, issu d'une collaboration entre Fransylva et le CNPF, donne accès à différents films et tutoriels permettant de découvrir les bases de la gestion forestière ; structurées en plusieurs catégories : " mieux connaître et entretenir ses bois ", " savoir vendre les bois ", " préserver et valoriser les richesses naturelles ", " connaître les démarches administratives ". Le site comporte actuellement une vingtaine de ressources de niveau " découverte ", et sera progressivement enrichi, avec différents niveaux d'approfondissement.

Les classiques : carte IGN, photo aérienne et cadastre.

Les fonds de carte permettent de dégrossir la recherche de parcelles. En effet, la carte IGN permet de localiser le massif mais également de repérer les chemins d'accès, les routes, ruisseaux et pentes. La photo aérienne, souvent superposée avec la couche cadastrale donne des informations quant à la composition des peuplements (feuillus ou résineux), les coupes (rases bien visibles !) et aussi les différentes cultures ou parc environnantes (parc, blé, céréale...).

Autant d'éléments que l'on peut recouper avec les infos des cartes pour avoir une première approche précise des parcelles.

Les outils de terrain : décamètre, boussole, topofil...

Ces outils permettent, à partir d'un point de repère connu sur la parcelle (borne, piquet d'angle de parc, fossé) de commencer une délimitation de la parcelle.

Les nouveaux outils : géoportail, cadastre.gouv, Iphigénie...

Géoportail est un site internet utilisé aujourd'hui par bon nombre de forestiers, qui permet de visualiser différentes couches (IGN, photo-aérienne, cadastre...). L'outil est développé également afin de créer des couches personnelles pour tracer des cartes.

L'application pour Smartphone Iphigénie est une sorte de transfuge de géoportail, avec la particularité d'avoir une option GPS qui permet de localiser sa position sur le terrain et donc de naviguer. On peut également enregistrer des positions et des tracés, afin de relever un chemin par exemple.

Photo : Etienne Beraud © CNPF

La précision (au mieux 1 m) varie cependant beaucoup d'un secteur à l'autre en fonction du réseau téléphonique et internet, mais aussi en fonction de la météo.

Il est important de rappeler que Iphigénie reste une application et que sa précision ne vous garantit pas une limite exacte et officielle. Il faut s'en servir pour confirmer des informations concernant des limites ou des bornes existantes.

Cependant, en cas de doute sur une limite de parcelle avec des arbres litigieux, la solution la plus sage reste de se mettre d'accord avec le voisin...

Jérémy SCHNEIDER
Rémi PALUMBO

NATURA 2000 : DES PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS DANS DES RÉALISATIONS CONCRÈTES !

Les sites Natura 2000 constituent un réseau pour la protection d'espèces rares ou patrimoniales à l'échelle européenne. Chaque site est pourvu d'un document d'objectifs qui fixe des directives de bonne gestion des milieux pour concilier économie des territoires et préservation de la biodiversité et des espèces remarquables..

Les outils Natura 2000 : les contrats et les chartes

Les contrats financent des actions en faveur de la biodiversité, qui engendrent des dépenses ou un manque à gagner pour le propriétaire. À titre d'exemple, le CRPF Grand Est, en partenariat avec le Département de Meurthe-et-Moselle a aidé à la mise en place d'un contrat dans la Vallée de la Meurthe qui a permis de convertir une peupleraie en un boisement d'essences autochtones (chênes, aulnes, érables). Le propriétaire a ainsi pu bénéficier d'une aide financière sur une surface totale de 5 ha pour le travail du sol, l'achat des plants et la mise en place d'une plantation. Les conseils techniques du binôme gestionnaire/CRPF sont venus conforter le choix du propriétaire.
L'aide obtenue n'a toutefois pas couvert tous les frais inhérents à l'opération. Le propriétaire a réinvesti la totalité de la recette de la coupe de ses peupliers dans ce reboisement d'un coût total de plus de 6 000 €/ha. Il ne tire donc à ce jour aucun bénéfice de cette opération. Il faut en outre saluer l'investissement personnel du propriétaire et de son gestionnaire dans le suivi et l'entretien des plantations.
Un autre exemple sur le même département concerne la mise en place, sur le site Natura 2000 des pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad, de 4 contrats visant à la conservation des bois sénescents de gros diamètres (> 50cm). Les contrats engagent les propriétaires à " réserver " ces arbres pendant 30 ans. Ils perçoivent (en un versement) entre 50 et 130 €/ha/an sur la base d'une indemnisation fixée par arbre. Les actions de terrain permettant de valider l'éligibilité du dossier ont été conduites en lien avec le Parc naturel régional de Lorraine, la DDT 54 et la DREAL Grand Est.
Un autre outil proposé par Natura 2000 est la charte. Elle rassemble un ensemble de bonnes pratiques sylvicoles qui n'engendrent pas de surcoût de gestion. L'adhésion pour 5 ans à la charte implique une exonération partielle de la taxe foncière sur la forêt. Le CRPF peut assister les propriétaires dans cette démarche.

Un bien nécessaire : l'animation

L'une des principales actions mises en place pour Natura 2000 est la communication et la vulgarisation auprès des acteurs locaux. Sur quelques sites du Grand Est (Bassigny en Haute-Marne, étangs d'Argonne dans la Marne, vallée de l'Aisne en aval de Château-Porcien dans les Ardennes...), le CRPF s'est impliqué dans l'animation du projet. Il est allé à la rencontre des propriétaires pour leur expliquer, de manière concrète et personnalisée, les implications et possibilités offertes par Natura 2000 sur leur propriété. L'objectif majeur est de montrer au propriétaire qu'il est possible de travailler en faveur de la biodiversité sans engendrer de grosses contraintes de gestion. Il suffit par exemple de conserver un peu de bois mort au sol ou sur pied, d'adapter les périodes de travaux pour éviter le dérangement des oiseaux en période de nidification (fin de printemps, été selon les espèces) etc. Sur la période 2015 - 2017, 115 personnes ont ainsi été sensibilisées aux enjeux de Natura 2000. Ainsi, l'adhésion du propriétaire à la démarche Natura 2000 marque un geste fort en faveur de la conservation des milieux forestiers reconnus pour leur intérêt biologique.
Les propriétaires ont souvent craint de fortes contraintes de gestion mais il est facile de les rassurer en exposant les intérêts d'une gestion multifonctionnelle des forêts, qui ne demande finalement qu'une adaptation modérée des pratiques actuelles.
CRPF et syndicats restent cependant toujours en veille quant à l'évolution du réseau Natura 2000, tant en surface que dans le contenu des documents attachés aux différents sites.

Photo : Claire Doubre – Chambre Agriculture 52

Photo : Stéphane Asaël – CRPF Grand-Est

Jean-Baptiste RICHARD
Stéphane ASAËL - CRPF

LA PREMIÈRE TRANSFORMATION ADOPTE LA DIMENSION GRAND EST

4 organisations syndicales se sont rassemblées pour créer la " Fédération Nationale du Bois Grand Est " ; l'assemblée constitutive a eu lieu à Villers-lès-Nancy, le 25 mars et a élu au poste de président Claude SCHNEPF, PDG de Scierie et Caisserie de Steinbourg, scierie de hêtre, près de Saverne. Cette nouvelle structure a vocation à regrouper scieurs et exploitants forestiers, et compte d'ores et déjà 80 adhérents des 10 départements de la Région.

L'aval de l'amont s'organise !
Jusqu'à présent, la représentation des scieurs et exploitants était éclatée en diverses structures et donc peu audible. La Chambre Patronale des Exploitants et Scieurs des Vosges, le Groupement Intersyndical des Bois de Champagne-Ardenne, l'Union Régionale des Scieurs Feuillus de Lorraine et le Syndicat Régional des Scieurs d'Alsace ont décidé de s'unir dans la FNB Grand Est, membre de la FNB (Fédération Nationale du Bois), principale organisation professionnelle française des entreprises de la filière forêt-bois. Le président en est Claude SCHNEPF (Scierie et Caisserie de Steinbourg dans le Bas-Rhin), entouré de 3 vice-présidents : Francois MONNIOT (scierie Monniot, dans l'Aube), Gérald ORIEL (scierie Oriel, dans les Vosges) et Bert RUTTEN (scierie du Rupt de Mad, en Meurthe-et -Moselle). Les thèmes ne manquent pas, et le président SCHNEPF a pointé les priorités : le soutien aux investissements et la dynamisation des scieries, les modes de commercialisation des bois, la fusion des interprofessions. Ne nous cachons pas derrière les mots, certains dossiers demanderont beaucoup de diplomatie, tels que la sécurisation de l'approvisionnement des industries régionales au regard de l'export.

Photo : Claude Schnepf

La création de FNB Grand Est montre la volonté de la filière de mieux s'organiser : c'est donc une bonne nouvelle pour les propriétaires forestiers !

Philippe LADEN - CRPF

FOGEFOR CHAMPAGNE-ARDENNE

En Champagne-Ardenne, les cycles FOGEFOR proposés au 2ème semestre 2017 sont les suivants :

- **Cycle de professionnalisation Marne** : " Comment évaluer une parcelle boisée en vue de son acquisition ? " pour connaître et identifier les facteurs déterminant le prix d'une parcelle de bois (les quatre vendredis 22/09, 20/10, 24/11 et 15/12/2017).
- **Cycle de professionnalisation régional** : " Le Groupement forestier de A à Z ", pour apprendre à créer ou à reprendre la gestion d'un GF (les 06-07/10 et 03-04/11/2017).
- **Cycle de professionnalisation Aube / Marne** : " Le Chêne : une valeur sûre à la gestion délicate ", pour tout comprendre sur le Chêne (les 29/09, 27/10, 17/11 et 08/12/2017).

Nous devrions également proposer un cycle de base dans les Ardennes dès janvier 2018.

Pour tout renseignement, contactez l'UFPCA au 03 26 65 75 01 ou par mail : ufpca@orange.fr

CRPF GRAND EST
41 avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
E-mail : grandest@crpf.fr
Directeur de la publication : Alain Lefeuvre
Rédacteurs en Chef : Anne Madesclaire, Philippe Juino, Philippe Laden

Secrétaire de Rédaction : Marie-Françoise Grillot
Graphiste : Musiconair
Mise en page : Mireille Florimond, Béatrice Molinier
Imprimerie : L'Huillier SA - Florange (57)

Photo couverture : Louis-Adrien Lagneau - CRPF Bourgogne
Numéro tiré à 18.000 exemplaires
ISSN 2555-4654
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Labellisé Imprim'Vert

Le Journal trimestriel d'information forestière La forêt privée du Grand Est est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est, par l'UFE et l'UFPCA. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.

Technique

LE DOUGLAS DANS TOUS SES ÉTATS

Le douglas séduit de plus en plus de sylviculteurs. Quelles en sont les raisons ? Sa productivité ? Les différentes options de gestion régulière/irrégulière ? Les qualités de son bois ? Ou la fin des difficultés à écouler les bois rouges en première éclaircie ? Petit panorama du douglas dans tous ses états.

Catherine Négrignat - CRPF Grand Est © CNPF

Dans le Grand Est, les peuplements adultes de douglas ne sont pas légion, mais les reboisements montent en puissance : "le douglas représente près de 40 % de nos chantiers de reboisement résineux ; il tend à se substituer à l'épicéa", nous dit Isabelle Wininger (pépinière Wadel-Wininger). Néanmoins du chemin reste encore à faire, la récolte actuelle de douglas ne pèse que 5 % de la récolte résineuse totale du Grand Est. Sapin/épicéa ne sont pas encore détrônés !

Le douglas est originaire de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Sur cette bande de 2 500 km du nord au sud, de nombreuses provenances existent avec un trait commun : cet "océanique" a besoin d'eau. Il lui faut plus de 800 mm par an, avec 200 à 300 mm en été. Cette exigence, qui a déjà conduit à des dépérissements dans certaines régions françaises en 2003, doit très sérieusement être prise en compte.

L'étude de station avant plantation est plus que jamais d'actualité : pas de sols calcaires, superficiels, argileux compacts, mouilleux en hiver et pas de versant sud. Cette essence étant très appréciée du gibier, des protections contre les cervidés sont à peu près toujours nécessaires même en cas de faible pression du gibier. Si la population de chevreuil n'est pas trop élevée, un répulsif peut suffire. Si la situation est plus déséquilibrée, des arbres de fer sont efficaces contre les frottis. Enfin, en cas de présence des cerfs, le douglas sera une cible particulièrement appréciée jusqu'à 2 mètres de haut (arbres bousculés, cassés, écorcés).

Les dégagements de plantations doivent être pratiqués régulièrement, mais modérément pour ne pas faire disparaître toute ambiance forestière. Compte tenu de sa croissance, la première éclaircie peut intervenir avant 20 ans. Cette essence de lumière doit bénéficier d'éclaircies dynamiques et régulières pour produire des bois de qualité (cernes régulières). Le douglas se prête à différents itinéraires sylvicoles selon le diamètre-objectif. Il semble que la tendance du marché recherche surtout des bois moyens (diamètre : 45-50 cm). L'élagage, sur un nombre de tiges limité (150 à 200 tiges/ha), est une opération très valorisante. Dans de nombreuses parcelles, la régénération naturelle s'installe aisément dès lors que la lumière est suffisante. Dans de tels cas, le renouvellement peut s'envisager par régénération naturelle (si la qualité des semenciers est correcte). Cette capacité peut également permettre d'orienter les peuplements vers une gestion irrégulière.

Pour un point très complet sur le douglas, voir le dernier numéro de Forêt-entreprise.

Catherine Négrignat - CRPF Grand Est

LES PROBLÈMES SANITAIRES DU DOUGLAS : RIEN DE CATASTROPHIQUE... POUR L'HEURE

En premier lieu, parlons du rouge physiologique, qui n'est pas une maladie à proprement parler. C'est une réaction de l'arbre à des conditions climatiques bien particulières apparaissant au printemps. Schématiquement, ce phénomène intervient quand le système racinaire du douglas n'est pas fonctionnel (gel,...) et que la partie aérienne est soumise à une forte évapotranspiration (chaleur + vent). Ce problème est amplifié sur des plants ayant un mauvais système racinaire. Une partie ou l'arbre tout entier devient rouge. Cette réaction est limitée aux jeunes peuplements (moins de 15 ans). Dans certaines régions (Massif Central), elle peut prendre des proportions dramatiques (plus de 95 % des plants morts). Dans le Grand Est, l'effet est surtout spectaculaire, mais généralement passager. Les peuplements les plus exposés se trouvent généralement en versant nord, venteux et ont été très (trop) bien dégagés (disparition de l'ambiance forestière). Alors, à bon entendeur...

Plus classique, la rouille suisse *Phaeocryptopus gaeumannii* est un champignon spécifique du douglas. C'est un parasite de faiblesse dans les jeunes plantations, qui entraîne rarement la mort des plants. Le phénomène peut être impressionnant lorsqu'il crée une défoliation plus ou moins complète des rameaux. Dans les cas graves, seules les aiguilles de l'année subsistent. On peut observer des ponctuations noires en ligne le long des lignes de stomates à la face inférieure des aiguilles atteintes. Ce pathogène est favorisé par un climat humide (conditions climatiques, zones de confinement).

Alain Csakvary - CRPF RA © CNPF

Le rouge physiologique

LES NÉCROSES CAMBIALES

Plus problématiques, les nécroses cambiales en bande sont a priori liées à la station. Ce sont des lésions du cambium en forme de fuseau développées selon le fil du bois sur les troncs de douglas. Elles peuvent atteindre plusieurs mètres de haut et 20 cm de large et se repèrent par les bourrelets cicatriciels qui se développent de part et d'autre des nécroses. Extérieurement, la détection peut se limiter à une discrète fissure dans l'écorce. Les diamètres inférieurs à 30 cm ne sont pas impactés. Signalé dans l'Ouest de la France, présent en Bourgogne, ce problème semble atteindre notre région. Des études sont encore en cours. Elles ont déjà permis de faire ressortir que les nécroses sont plus fréquentes dans les zones de "basse altitude" que dans les zones de "haute altitude" (mise en rapport avec différents facteurs dépendant de l'altitude : pluviométrie, températures...). La déformation des troncs consécutive à la destruction du cambium rend les billes impropres au sciage. Ces nécroses peuvent être des portes ouvertes à des pourritures et, suivant leurs dimensions, engendrer un affaiblissement de l'arbre.

La nécrose cambiale

Autre spécificité du douglas qui vient d'être découverte en France en 2015, la mouche des aiguilles du douglas *Contarinia sp.* La larve de cette mouche se développe dans les aiguilles de l'année. Celles-ci se déforment et prennent une teinte rougeâtre/violacée caractéristique. Le diagnostic est confirmé en disséquant les aiguilles. Pour l'heure, l'impact est limité et est surtout observé sur les jeunes peuplements qui perdent les feuilles colonisées.

En Amérique du Nord, aire d'origine du douglas et de la mouche, les pullulations peuvent faire des dégâts conséquents. Rien de semblable n'a été observé pour l'heure en Europe.

D'autres pathologies peuvent impacter le douglas, sans être spécifiques à cette essence : le plus problématique est sans conteste l'hylobe. Ce charançon consomme l'écorce des jeunes plants l'année de la plantation et pendant les 2/3 ans qui suivent. Une plantation peut être ruinée par cet insecte. Il est possible de demander des plants traités au pépiniériste.

Catherine Négrignat - CRPF Grand Est

PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre d'une étude des relations stations forestières – production du douglas menée sur les Plateaux calcaires du Nord-Est, le CRPF a tenté de prendre en compte les risques liés aux changements climatiques futurs lorsqu'on envisage d'introduire du douglas sur une station donnée. En effet, ces changements globaux sont relativement rapides à l'échelle des temps de production forestière, et le douglas, s'il est actuellement adapté à une station, peut venir à souffrir des modifications du régime des températures ou de pluviométrie dans les prochaines décennies.

Les principales conclusions de ces travaux sont les suivantes :

- Sans surprise, les stations sur sol superficiel (moins de 40 cm, à forte charge en cailloux ou carbonaté sur plateaux) et les stations de pente exposées au sud ont déjà un potentiel de production très faible. L'introduction du douglas y est déconseillée, et la production future pourra difficilement empirer avec les modifications du climat. Le risque y est donc relatif.
- Les stations de plateau sur sol limoneux épais (80 cm et plus) et décarbonaté présentent un risque plutôt modéré, car l'épaisseur du sol leur confère une capacité de stockage des eaux pluviales importante, qui compense, dans une certaine mesure, un éventuel déficit pluviométrique estival dans les décennies à venir. Le douglas peut y être introduit ou régénéré.
- Les risques sont les plus importants sur les sols moyennement profonds (40 à 80 cm) et décarbonatés. En effet, si ces stations montrent actuellement une bonne productivité, c'est surtout grâce aux pluies abondantes (localement plus de 1000 mm, bien répartis sur toute l'année), qui compensent la faible capacité de stockage en eau des sols. En cas de déficit pluviométrique estival, le stock d'eau du sol étant limité, le risque de voir les peuplements devenir moins productifs, voire dépérir localement, est très élevé. Il convient alors d'être très prudent lors de l'introduction du douglas.

Ces conclusions sont toujours à considérer avec précautions, car ces travaux s'appuient sur des hypothèses fortes sur le changement climatique et le comportement des essences face à celui-ci. Mais elles ont été apportées de manière cohérente par deux méthodes expérimentales différentes. Les résultats détaillés de cette étude sont téléchargeables sur le site internet du CRPF Grand Est (http://www.cnpf.fr/champagneardenne/n/les-essences-forestieres-champardennaises/n:208).

Jean-Baptiste Richard - CRPF Grand Est

JEAN-CLAUDE HANIQUE, EXPERT FORESTIER, GESTIONNAIRE DE FORÊTS PRIVÉES DANS LE GRAND EST, ET LES ARDENNES EN PARTICULIER, NOUS FAIT PART DE SON EXPÉRIENCE :

Depuis près de 10 ans la part du douglas a augmenté dans les reboisements régionaux. Ce n'est pourtant pas un inconnu, dans les Ardennes des peuplements de qualité âgés d'un siècle existent à Vendresse (au sud de Sedan), de même en Ardenne belge.

Les tables de production belges montrent qu'en 60 ans sur stations équivalentes il surpasse l'épicéa en production de 15 à 20 %.

Au regard des chiffres, le choix du douglas s'imposerait. Mais attention, s'il est une "star", comme les stars, il a ses caprices. Au moins 800 mm de pluviométrie par an, encore faut-il que cette eau soit bien répartie dans l'année, et pas question de le planter dans des sols argileux hydromorphes ou des versants sud. Ce champion a aussi ses faiblesses :

1. il "déteste" le calcaire actif dans les 40 premiers centimètres du sol ;
2. il régule mal son évapotranspiration, les vents secs de printemps peuvent lui être fatal ;
3. cerfs et chevreuils en sont friands. Dans la région, il est peu envisageable de le planter sans protection ;
4. des maladies récentes sur des peuplements jeunes et moins jeunes incitent à la prudence.

Il est planté à des densités plus faibles que l'épicéa, entre 1100 et 1600 tiges/ha. Plus la densité de départ est faible, plus les regarnis sont indispensables. Sa croissance juvénile est bonne, 4 à 5 dégagements sur 10 ans l'affranchissent généralement de la concurrence.

Il existe dans la région des peuplements adultes mélangés avec épicéa ou mélèze. Le mélange a essentiellement pour buts de répartir les risques et diversifier la production. Si les conditions le permettent (sols, surface,..) il me semble préférable de créer des blocs mono-spécifiques, toujours plus faciles à gérer que des peuplements mélangés.

Son bois de couleur rouge possède des qualités technologiques remarquables. Longtemps pourtant, son prix de vente était inférieur à celui de l'épicéa. Aujourd'hui, à dimension équivalente, ils font jeu égal ; les propriétaires ne rencontrent pas de difficultés pour écouler leurs coupes. La question de l'âge d'exploitabilité se pose ou se posera rapidement. Favoriser un retour sur investissement rapide et une exploitation de bois à partir de 50 ans ou s'orienter vers la production de bois plus âgés donc de meilleure qualité technologique, plus gros et mieux payés, normalement...

La question est complexe, il ne peut y avoir réponse unique et de solution toute faite.

LA PLANTATION DU DOUGLAS : UN MOMENT CRUCIAL

Aujourd'hui, les douglas sont mis en place à des densités de 1100 à 1600 plants par hectare. Il faut toujours veiller à utiliser des plants conformes aux arrêtés régionaux de provenances. La plantation doit être réalisée soigneusement : cette essence a tendance à développer beaucoup plus rapidement son système aérien que son système racinaire, cette particularité peut être accentuée par une mauvaise mise en place. De nombreux problèmes peuvent en découler : plants qui versent lors de coup de vent ou de dégagement trop vigoureux, pathologies opportunistes s'installant sur les plants affaiblis.

Exemple de dispositif extrait de la plaquette *"Recommandations pour la réalisation des plantations dans le cadre du Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse dans le Massif vosgien - FA3R"*, disponible au CRPF.

Plantation à espacements fixes entre les lignes avec mécanisation des entretiens

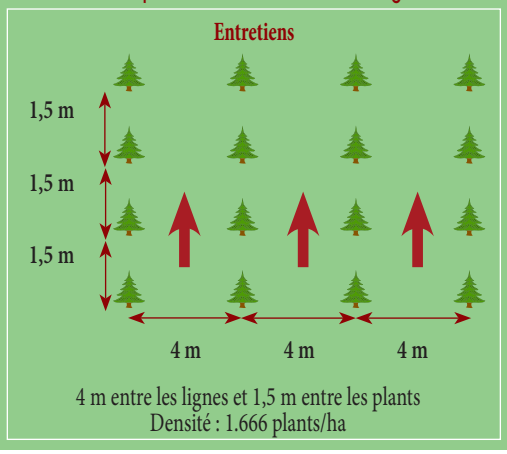

4 m entre les lignes et 1,5 m entre les plants
Densité : 1.666 plants/ha

Passage du **girobroyeur** entre les lignes (on peut alterner 1 ligne sur 2 chaque année). Un dégagement manuel complémentaire sur les lignes peut être utile. Attention cependant, à ne pas détruire systématiquement le recrû (gainage des plants et protection contre le gibier).